

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de 2 510 460 €

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de
surveillance au capital de 8 320 000 €

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale

IMMOBILIERE DASSAULT SA

9 Rond-point des Champs Elysees – Marcel Dassault
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde

avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 323 482,58 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 9 mars 2020,

Les commissaires aux comptes

Mazars



Mathieu Mougard

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Baptiste Deschryver

IMMOBILIERE DASSAULT

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 41 075 295,50 Euros

9, Rond-Point des Champs Elysées – Marcel Dassault – 75008 PARIS

TEL. 01.53.76.93.00 - FAX 01.53.76.93.20

RCS PARIS B 783 989 551

ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS

Etablie en application de l'article L.225-115 du Code du Commerce

Je soussigné,

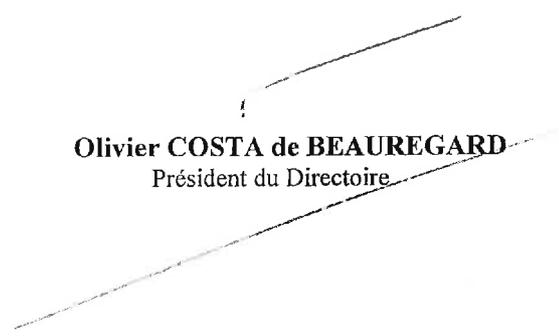
Olivier COSTA de BEAUREGARD,

Président du Directoire de la Société IMMOBILIERE DASSAULT,

Certifie que les rémunérations brutes fiscales versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à 323 482,58 Euros (*Trois Cent Vingt Trois Mille Quatre Cent Quatre Vingt Deux Euros et Cinquante Huit Cents*) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fait à PARIS,

Le 19 février 2020


Olivier COSTA de BEAUREGARD
Président du Directoire